

La Lettre du Sud-Ouest Lémanique

n°13 - septembre 2015

Pour réussir notre mission, il faut une solide solidarité amont-aval portée par les élus du bassin versant, une équipe administrative et technique à l'écoute, compétente et investie, et un pacte financier entre tous les partenaires pour sécuriser l'ensemble du Contrat.

Ces 3 éléments sont au rendez-vous ce qui permet à cette structure syndicale d'être reconnue pour son sérieux, sa compétence et ses innovations.

Ce syndicat de rivières deviendra sûrement partie entière d'un service environnement d'une agglomération. La loi nous amènera dans un proche avenir à renforcer notre mission par la prise de compétence Gémapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et la fiscalité qui s'y rattache.

Mais quoi qu'il en soit il faudra toujours des hommes et des femmes pour porter les projets environnementaux, des salariés compétents et motivés et du courage politique pour dégager les moyens financiers à la hauteur des enjeux.

L'eau est un bien commun, soyons en respectueux, elle nous est vitale.

Gil Thomas

Président du SYMASOL



« Gazons » de Littorelle à une fleur - Messery



Ouvrages brise-lames

Sommaire

Travaux de revitalisation des milieux littoraux sur les rives de Chens-sur-Léman....	1
Protection contre les inondations	2
Retour en image sur les crues du mois de mai	3
Les plantes exotiques envahissantes du sud-ouest lémanique	4
Dossier PHYTO	6
Des animations pour les scolaires	7
Le bon geste...Halte aux déchets verts en bordure de cours d'eau	7
Paroles aux élus.....	8
L'espèce du mois	8

Travaux de revitalisation des milieux littoraux sur les rives de Chens-sur-Léman

Les rives françaises du lac Léman côtoient de nombreux aménagements (murs, digues, ports) et activités humaines (plages, voiles etc) mais certains secteurs comme celui situé en dessous de la Pointe de Tougues à Chens-sur-Léman reste naturel et préservé.

En effet, cette partie du bord du lac à Chens a été rattachée au site Natura 2000 « Lac Léman » en 2013, suite à la présence de nombreuses roselières et au grand nombre d'oiseaux hivernants et migrateurs qui fréquentent le site.

Ces critères ont abouti à la proposition d'un projet environnemental **franco-suisse** ayant pour but de renforcer les roselières existantes sur ce secteur et de constituer une mesure compensatoire au projet de plage des Eaux vives à Genève. Ce projet d'envergure est une première sur les rives du lac Léman avec un financement de l'Agence de l'Eau et du Canton de Genève. |

La maîtrise d'ouvrage du projet est portée par le **SYMASOL** avec l'appui du bureau d'études GREN (CH) comme maître d'œuvre. Les travaux visent :

- la création d'une **roselière** d'une surface de 2 500 m²,
- l'aménagement de plages pour l'introduction de la **littorelle à une fleur** dont l'unique station des rives lémanique se trouve à Messery.

Les travaux d'aménagement ont été réalisés de mai à juillet 2015. Ils ont consisté à créer des ouvrages lacustres en enrochement pour protéger les futurs roseaux et littorelle de la force des vagues. Parmi ces ouvrages de protection figure une **île ornithologique** pour l'accueil de la nidification de la Sterne pierregarin (espèce d'oiseau protégée au niveau national et en voie de disparition sur le département).

La plantation des 10 000 plants de roseaux qui ont poussé depuis deux années en pépinière va avoir lieu en septembre-octobre 2015. La littorelle sera quant à elle plantée sur le site en 2016 à l'occasion des niveaux d'eau bas du lac, soit à compter du mois de mars.



Roselière

Au titre du nouveau règlement particulier de navigation du lac Léman, le site des travaux fait office d'espace protégé où la navigation et la baignade sont interdites. Des bouées ont été ainsi posées dans le lac pour la délimitation du site (100 m depuis la rive). Cependant, le sentier du douanier bien fréquenté permettra d'accéder à ce secteur aménagé et de profiter de la population d'oiseaux d'eau.

Protection contre les inondations

2 300 m³ pour protéger le secteur sud de la commune de Loisin

Depuis le début des années 2000, la commune de Loisin a subi à plusieurs reprises d'importants phénomènes d'inondations sur le secteur sud de la commune. Générées par le débordement du ruisseau de Sarvagnines, associé à de multiples ruissellements en provenance notamment de la commune amont, ces inondations seront désormais limitées grâce à la réalisation d'un bassin de rétention d'une capacité de 2 300 m³. **En crue décennale (crue se produisant en moyenne tous les dix ans), les écoulements seront ainsi stockés pour être lentement restitués plus à l'aval et limiter le pic de crue.**

D'un montant de 357 810 € HT, ces travaux ont été réalisés entre septembre 2014 et août 2015.



Bassin de rétention des Mogets (capacité : 2 300 m³ ; emprise au sol : 4 600 m²)

Coteau du Crépy : allier protection contre les inondations et restauration de cours d'eau

Le territoire de la commune de Loisin a été sujet depuis 1976 à de nombreux cas d'inondations en bas de coteau. Les cours d'eau du coteau du Crépy (Crépy, Mule et Paradis) sont en effet des ruisseaux à forte pente, forte incision et générant un transport de matériaux important (pierres, terre, fines) lors des crues. Leurs cours ont débordé par endroit du fait de ces apports et d'un réseau en limite de capacité.

Les travaux réalisés fin 2014 pour un montant de 256 256 € HT ont consisté à stabiliser le lit des cours de la Mule et du Paradis par enrochements mais aussi par l'utilisation de techniques de génie végétal, soit par la mise en place de seuils en rondins de bois, de caissons végétalisés, d'hélophytes, de boutures de saules et la plantation d'essences locales spécifiques aux berges. Sur l'aval du ruisseau de la Mule, la capacité des buses existantes a été augmentée par la mise en place de canalisations de Ø 1200 et 1500 mm.



Stabilisation du cours d'eau par enrochements et stabilisation des berges par génie végétal (caissons végétalisés)

L'ensemble de ces aménagements a été rendu possible grâce aux aides financières de l'Etat, du Conseil général de Haute-Savoie et du Département du Territoire du canton de Genève. Ces projets ont également pu voir le jour grâce à l'accord des propriétaires des terrains concernés.

Massongy : dériver les eaux d'un ruisseau vers une zone d'expansion

Sur le secteur amont du bassin versant du Vion, plusieurs petits cours d'eau s'écoulent sur la commune de Massongy et engendrent ponctuellement des inondations en période de crue. La pente du secteur à l'amont, associée à une zone de plat sur l'aval de la commune et des busages ponctuels sont à l'origine de ces phénomènes.

Dans le but de limiter les inondations dans le chef-lieu de la commune, ainsi que sur la route de Bachelard située plus en aval, le choix a été fait de dériver les eaux du ruisseau de Pice-Vache vers les champs agricoles plus à l'est. Cet aménagement a consisté en la mise en place d'avaloirs, d'un regard déversoir, d'un réseau de dérivation de diamètre 1200 mm et à l'élargissement des fossés situés dans les champs en aval. Ces ouvrages permettent aujourd'hui une dérivation des eaux du ruisseau au-delà de la crue annuelle. L'augmentation de la capacité des fossés vise à éviter de sur-inonder les champs en crue décennale. Pour les crues plus importantes, la zone inondable dans les champs est légèrement augmentée.



Sortie de la canalisation 1200 mm et fossé élargi dans les champs à l'aval

Réalisée de juillet 2014 à avril 2015, cette opération d'un montant de 319 579 € HT a bénéficié du financement du Conseil général de Haute-Savoie et de l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Retour en image sur les crues du mois de mai

Des crues d'une ampleur exceptionnelle ont touché la Haute-Savoie entre le **1er et le 4 mai 2015**. Le bassin versant du sud-ouest lémanique a été ponctuellement impacté par les crues. Certains secteurs urbanisés ont subi des dégâts (inondation de bâtiments).

Des embâcles (amoncellement de bois morts) importants se sont parfois formés et sont encore présents sur les rivières. Certains tronçons de cours d'eau ont également connu des modifications conséquentes (dépôts importants de graviers...).

Le pic de crue enregistré sur le Redon a été de $7,5 \text{ m}^3/\text{s}$ (débit moyen journalier $3,94 \text{ m}^3/\text{s}$). Sur le Foron la station a enregistré un débit de $19 \text{ m}^3/\text{s}$ (débit moyen journalier $7,7 \text{ m}^3/\text{s}$). Le pic de crue enregistré sur l'Hermance a été de $13 \text{ m}^3/\text{s}$ (débit moyen entre 0.1 et $0.5 \text{ m}^3/\text{s}$).

Sur le **bassin versant du Redon**, le ruisseau de la Dronière est sorti de son lit à la limite des communes de Draillant/Perrignier, en aval de la RD35. Le quartier de Jardy situé en aval a été inondé. Ces inondations ont été provoquées par la présence d'une passerelle sur le cours d'eau qui a généré une accumulation de bois et provoqué des débordements au droit de l'ouvrage par rupture de la berge. Cette dernière étant constituée de remblais n'a pas tenu face à la pression exercée lors de la crue.

Cet incident nous rappelle que tout ouvrage sur les cours d'eau constitue un obstacle à l'écoulement, notamment s'il est sous-dimensionné. Les remblais de protection réalisés pour protéger certaines zones des inondations, rendent en réalité ces zones plus vulnérables, si l'on tient compte du fait qu'une potentielle rupture de ces remblais entraînerait des inondations accrues à l'aval. Ainsi, ériger un remblai ou une digue de protection est soumis à réglementation.

Suites à ces événements, les communes de Perrignier et Draillant ont fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de **catastrophe naturelle** par arrêtés des 16 et 23 juillet 2015.



Point de rupture de la berge sur la commune de Draillant



Inondation des habitations du quartier de Jardy à Perrignier



L'Hermance au pont des soupirs

Le **bassin versant de l'Hermance** a lui aussi connu d'importantes précipitations mais aucun dégât n'est à déplorer. Les travaux de renaturation de l'Hermance dans la traversée du bourg de Veigy et la création de deux zones de rétention en amont de la commune ont permis de contenir les fortes précipitations. En effet, le redimensionnement du lit de l'Hermance et la création de zones de stockage ont pleinement joué leur rôle.



L'Hermance au niveau du passage à gué

Les plantes exotiques envahissantes du sud-ouest lémanique ...

Avez-vous déjà entendu parler de plantes invasives ?

« Après la destruction des milieux naturels, la prolifération d'espèces **exotiques** est considérée comme une des causes majeures de perte de biodiversité. »

Une **espèce invasive** ou **exotique envahissante** (EEE) est une espèce introduite dans un milieu qui n'est pas son milieu d'origine, et dont le développement va nuire aux espèces et à la biodiversité locale (dommages écologiques, socio-économiques...)

Les principales caractéristiques des plantes invasives sont les suivantes:

- Elles ont une croissance rapide et sont très compétitives ;
- Elles n'ont pas de parasites ou de consommateurs connus dans les régions infestées ;
- Elles colonisent préférentiellement les milieux perturbés (invasion rapide des milieux artificialisés, dégradés ou appauvris en espèces).

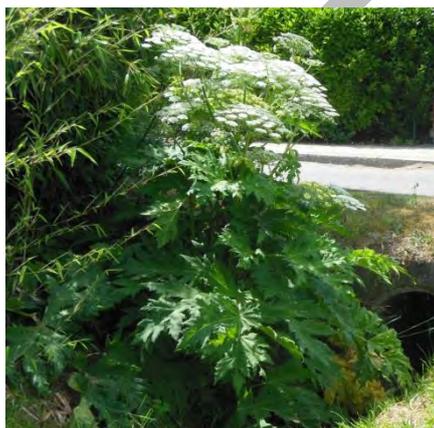
Les principales menaces sont :

- **La disparition des plantes indigènes/locales** : les plantes invasives s'installent de manière agressive, massive et définitive, supplantant les plantes indigènes.
- **La diminution de la biodiversité** : la modification ou la fermeture des milieux par les plantes invasives entraîne une perte de la richesse en espèces des écosystèmes.
- **La perturbation des activités humaines** : pêche, chasse, navigation..., les plantes invasives forment des zones impénétrables limitant l'accès au site, l'écoulement des eaux, les activités de pêche, de navigation et les loisirs nautiques.
- **Les problèmes sanitaires** d'allergie, brûlures et coupures : les pollens de certaines plantes invasives peuvent provoquer des allergies. Le contact cutané avec d'autres espèces peut provoquer des brûlures.

Inventaire sur le territoire du SYMASOL

Marine PICARD, en stage au SYMASOL de juin à août 2015, a travaillé sur cette thématique. Marine a réalisé un inventaire en bord de cours d'eau des **espèces exotiques envahissantes** végétales sur le territoire du sud-ouest lémanique. Le recueil de données a permis d'établir un état des lieux précis de l'état de colonisation du bassin par ces espèces.

Au total **9 espèces** ont été répertoriées, à savoir la **Renouée du japon** (*Reynoutria japonica* ou *Fallopia japonica*), la **Balsamine de l'Himalaya** (*Impatiens glandulifera* ou *Impatiens balsamina*), le **Solidage géant** (*Solidago gigantea*), le **Solidage du canada** (*Solidago canadensis* L.), le **Buddleia ou arbres à papillon** (*Buddleia davidii*), le **Robinier faux-acacia** (*Robinia pseudoacacia*). Et dans une moindre mesure, la **Berce du Caucase** (*Heracleum mantegazzianum*), l'**Ambroisie à feuilles d'armoise** (*Ambrosia artemisiifolia*) et l'**Ailante** (*Ailanthus altissima*).



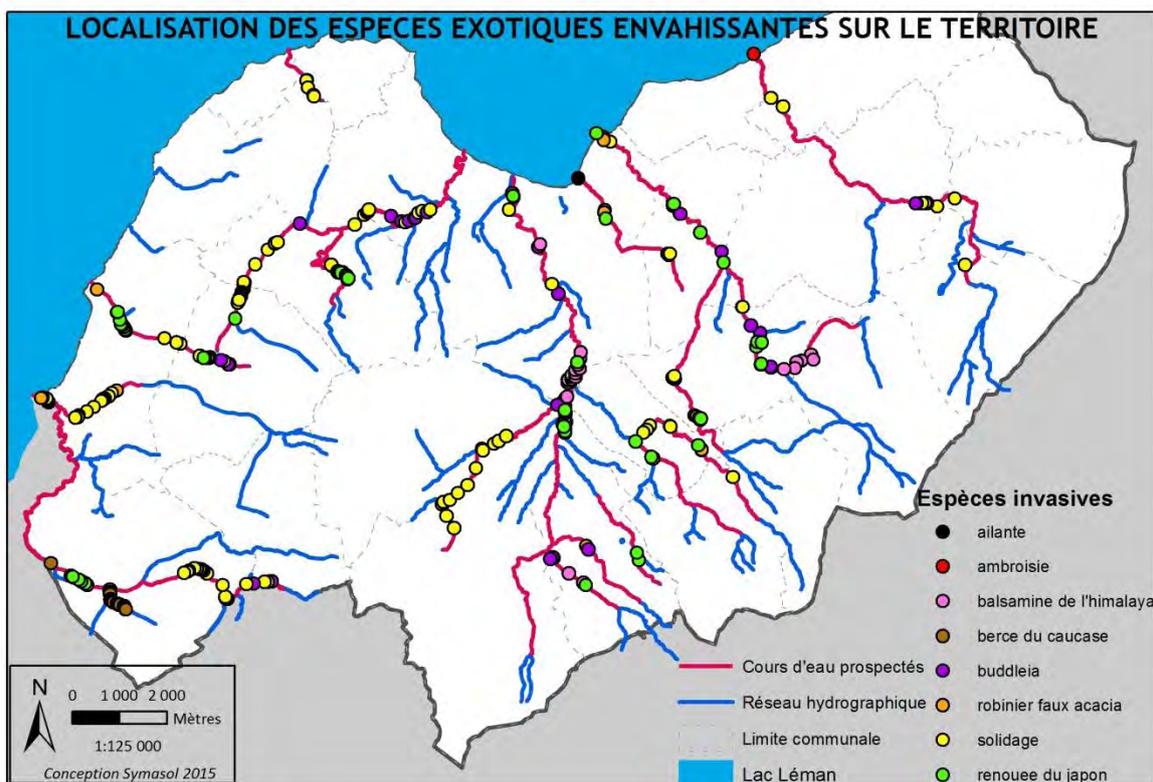
Berce du Caucase



Balsamine de l'Himalaya



Solidage



Le SYMASOL depuis le précédent contrat s'est engagé dans une action volontaire de limitation du développement de ces espèces végétales invasives sur son territoire. Grâce à l'état des lieux précis qui vient d'être réalisé en 2015, l'objectif est de poursuivre la dynamique par le biais d'un plan de gestion pour lutter contre ces espèces.

Zoom sur la Renouée du Japon :

Plante herbacée ornementale utilisée dans les jardins, très vigoureuse elle est originaire d'Asie.

C'est l'une des **principales espèces invasives**. Sa colonisation en rivière est très rapide et peut être **irréversible**. En effet, un morceau de quelques millimètres (rhizomes, tiges) suffit à créer une nouvelle plante ! Dotée d'une forte capacité d'adaptation, elle concurrence la végétation en place et ses rhizomes sécrètent des substances toxiques pour les autres plantes. Capable de coloniser les milieux difficiles, elle a d'abord gagné des espaces en friche, puis colonisé les bords de routes et les berges des cours d'eau.

Ces caractéristiques particulièrement efficaces ont des conséquences lourdes pour notre environnement. En premier lieu, la Renouée du Japon élimine toute concurrence végétale et prive ainsi la faune locale de son habitat naturel. Par ailleurs, très présente en bordure de cours d'eau, elle accélère l'érosion des berges. Enfin, elle uniformise les paysages et empêche toute activité humaine dans les milieux qu'elle colonise (promenade, baignade, pêche, etc.).



Foyer de Renouée du japon

En 2015 sur le territoire du SYMASOL, des petits foyers ont été répertoriés au bord des cours d'eau. Cependant, de par sa grande capacité de dispersion, la présence de tâches dispersées de renouée sur l'ensemble des sous bassin versant est préoccupante. Actuellement aucune technique d'éradication définitive de la renouée du japon n'existe ! (y compris les produits chimiques phytosanitaires).

La méthode la plus efficace reste la prévention : il faut protéger les secteurs qui n'ont pas encore été colonisés et contenir les secteurs déjà colonisés.

« Le premier moyen de lutte contre cette plante est d'éviter la colonisation de nouveaux secteurs »

Pour cela toutes les précautions doivent être prises pour éviter la dissémination de la renouée :

- Eviter toute dispersion de fragments de plante (tiges, rhizomes) ! L'utilisation de machine qui déchiquettent les tiges est à proscrire (pas d'épareuse, ni de débroussailleuse)
- Evacuer et éliminer l'intégralité du matériel végétal (tiges, rhizomes). Mettez toujours les déchets de Renouée du Japon (feuilles, tiges, rhizomes) en sac étanche pour une élimination en ORDURE MENAGERE en incinération (pas de compostage, pas de tas dans le jardin)
- Ne jamais réutiliser ou déplacer les terres situées à proximité du massif de Renouée du Japon
- Nettoyer les outils, machines après usage.

Vous souhaitez en savoir davantage sur les plantes invasives ? Vous avez découvert un foyer de plantes invasives ? Contactez le SYMASOL

Vers une suppression des pesticides

Le Printemps des Jardins - avril 2014



Nichoirs à abeille – Lise Barbu

Le SYMASOL, la Communauté de communes du Bas-Chablais (CCBC) et l'association Léman Insertion Environnement (LIEN) se sont associés pour la première fois pour l'organisation d'un événement grand public : le « Printemps des Jardins ».

Cette première édition s'est déroulée au **Domaine de Rovorée à Yvoire**, le 25 avril dernier. Il s'agissait d'une journée dédiée au **jardinage durable** avec différentes animations et stands.

Cette thématique rejoint l'objectif du SYMASOL sur l'amélioration de la qualité des rivières vis-à-vis des pesticides. Le syndicat a donc co-organisé cet événement pour sensibiliser les collectivités et les jardiniers amateurs aux techniques alternatives à l'usage des pesticides.

L'Association art terre a appuyé le SYMASOL pour l'organisation de l'évènement et la tenue d'animations.

Pour la CCBC, il s'agissait de communiquer sur l'intérêt et la maîtrise du compostage afin de valoriser les déchets verts du jardin. L'association LIEN a quant à elle renouveler sa vente annuelle de plants connue déjà des adhérents.

Le cadre naturel de l'évènement en bordure du lac Léman et la bonne fréquentation du public (environ 250 personnes) amènent à reconduire la manifestation pour le printemps 2016.

L'Agence de l'eau et Conseil départemental de Haute Savoie sont partenaires de ces actions de communication sur le thème des pesticides.



Vente de plants – association LIEN

Matinée technique - mai 2014

Le SYMASOL s'est fixé comme objectif au sein de son Contrat de Territoire (2014-2019) de faire adhérer l'ensemble des communes de son territoire à la **Charte régionale pour l'entretien des espaces publics**.

Cette charte se veut être une aide pour la collectivité : un appui technique, un outil de communication auprès des administrés et un soutien financier notable pour des actions d'investissement ou autres (80% d'aides de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse selon les critères d'éligibilité).

Le syndicat a ainsi organisé une nouvelle matinée dédiée aux services techniques et élus du territoire pour évoquer cette démarche mais surtout pour échanger sur les techniques alternatives. Au total 41 personnes étaient présentes pour le compte de 21 communes du territoire.



Matinée technique en présence des services techniques du territoire

participé au programme de la matinée technique :

- la FREDON (Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles) pour parler du plan de désherbage communal,
- la ville de la Roche-sur-Foron qui a fait un bilan des 15 ans d'expérience en techniques alternatives aux pesticides,
- Hélianthème, architecte-paysagiste pour le projet de cimetière enherbé de Larringes,
- la CC du Bas-chablais sur la gestion des déchets verts au sein des communes,
- la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) pour présenter la charte régionale.

Cette année ont



Entreprises PITTET (Sciez) et MATRINGES (Brenthonne) pour la présentation de plantes couvre sol

Des animations pour les scolaires

Sensibiliser, amener un nouveau regard sur les rivières du sud-ouest lémanique

Le SYMASOL propose depuis 2005 des **animations** à destination des scolaires du **CE2 à la 6ème**, afin de sensibiliser les enfants à la préservation et aux enjeux de la rivière locale et ses richesses, aux milieux aquatiques et à la notion d'appartenance à un bassin versant.

Il s'agit d'un projet d'Education à l'Environnement pour un Développement Durable (E.E.D.D.) qui s'appuie sur l'environnement proche des enfants.

Un animateur passe 3 demi-journées avec chaque classe afin de faire découvrir aux enfants (et à l'enseignant) les enjeux d'un contrat de territoire.

- La première demi-journée se déroule en classe et consiste à introduire les caractéristiques principales d'une rivière et de ses enjeux.
- La deuxième demi-journée est un jeu de rôle où l'animateur aide les élèves à se mettre dans la peau des acteurs concernés par la problématique du contrat de territoire (ingénieur, pêcheur, agriculteur, maire, truite, etc.).
- La troisième demi-journée permet de découvrir un tronçon de rivière proche de l'environnement des élèves. Sous forme de petits ateliers et par petits groupes, ils mesurent, analysent et décrivent leur rivière.

Ce projet est destiné aux écoles des communes concernées par le contrat de territoire du sud-ouest lémanique. Depuis 2005, pas moins de **4200 élèves** ont bénéficié de cette animation.

Les animations scolaires se poursuivront à partir de la rentrée de septembre sur le bassin versant Elles seront assurées par l'animateur Mickaël TISSOT et financées par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Départemental 74 et le SYMASOL.



CE2/CM1 de l'école *la Chavanne* à Allinges



Atelier au bord du Pamphiot

Le bon geste...Halte aux déchets verts en bordure de cours d'eau

Selon l'article L.541-1 du Code de l'environnement, un déchet correspond à « *tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, tout matériau, tout produit, tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon* ».

L'article L.541-2 stipule que « *toute personne qui produit ou détient des déchets [...] est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination* ».

Enfin l'article L.541-3 précise que « *l'autorité titulaire du pouvoir de police peut, après mise en demeure, assurer d'office l'élimination des déchets aux frais du responsable* ».

Tontes de pelouse, tailles de haies, feuilles mortes, branchages et autres déchets n'ont rien à faire sur les berges ou dans le cours d'eau. Emportés lors de crues, les déchets verts peuvent rapidement former des mini barrages et accroître l'élévation du niveau des eaux. Ils menacent la stabilité des berges. Déposés le long des berges, ils provoquent une asphyxie des plantes et le pourrissement de leurs racines. L'enrichissement du sol provoque l'apparition d'une végétation nitrophile (orties et liserons essentiellement), au détriment de la végétation caractéristique des berges (baldingère, reine des prés...).



Déchets verts sur les berges

Ces déchets constituent également des sources de pollutions pour nos cours d'eau. Les résidus de tontes de pelouse se décomposent dans l'eau, contribuent à la pollution organique du cours d'eau et finalement, à son eutrophisation.

Ayez un geste responsable et n'entreposez plus vos déchets verts sur et en haut des berges.

Qu'ils soient ménagers, verts, inertes, spéciaux ou encore encombrants, il existe, pour tous les déchets, une filière légale pour les évacuer !!!

Pour plus d'information concernant les filières de traitement des déchets verts ou autres, dirigez-vous vers la Communauté de Communes du Bas-Chablais ou des Collines du Léman.

L'espèce du mois

Les éphéméroptères



Ephemera danica ou Mouche de Mai



Les éphémères sont des insectes très délicats reconnaissables à leurs deux ou trois cerques ou « queues » au bout de l'abdomen. On rencontre fréquemment ces insectes au bord des rivières et étangs, et pour cause, le développement larvaire a lieu dans l'eau.

Le représentant connu de tous et surtout du pêcheur est la Mouche de Mai !!!

Les éphémères, dont les larves sont aquatiques et les adultes aériens, sont des insectes à métamorphose progressive. Ils ne vivent que quelques heures à quelques jours selon les espèces, ce qui leur a donné leur nom.

Les adultes sont visibles surtout en été et il est facile d'observer les mâles au-dessus de l'eau le soir. L'accouplement a lieu en vol, après quoi les femelles déposent les œufs dans l'eau. Et la vie d'adulte, très éphémère, s'arrête là, au fil de l'onde, au grand bonheur des truites.

Les éphémères sont un chaînon indispensable dans la chaîne alimentaire. Elles sont la proie d'un grand nombre de prédateurs, consommant les larves comme les adultes : autres insectes (libellules, demoiselles, ...), des araignées, des poissons (truite, chevesne, ombre commun, ...), des oiseaux (hirondelles, martinets, bergeronnettes, cincle plongeur, milans, ...), des mammifères (chauve-souris).

Les larves d'éphémères sont fragiles face à la pollution des eaux et sont parmi les premiers êtres vivants à disparaître lorsque les conditions du milieu sont modifiées par la pollution. Elles sont donc utilisées comme **bio-indicateurs** de la qualité des milieux aquatiques et leurs populations sont surveillées.

Pour plus d'information : <http://www.opie-benthos.fr/opie/insecte.php>

En bref

3^e et 4^e trimestres 2015

Travaux à venir :

- Rétablissement de la continuité piscicole sur le ruisseau de la Gorge à Lully et du Pamphiot à Allinges ;
- Gestion du marais des Mermes à Veigy-Foncenex.

Maîtrises d'œuvre en cours :

- Renaturation de l'Hermance entre le pont du centre et le pont Neuf à Veigy-Foncenex ;
- Diversification des habitats piscicoles sur l'aval du Foron.

Maîtrises d'œuvre à venir :

- Création de zones de rétention/décantation et restauration du ruisseau des Fossaux à Anthy-sur-Léman ;
- Protection du hameau de la Basse contre les inondations sur la commune d'Orcier.

Etudes à venir :

- Etude de qualité des eaux sur l'ensemble des cours d'eau du territoire ;
- Réalisation de diagnostics d'exploitations agricoles ;
- Définition de l'espace cours d'eau.

Renseignements :
Directeur de la publication :

Numéro ISSN : 1952-9384
Conception/réalisation : SYMASOL
Crédits photo : SYMASOL

Ce numéro est réalisé avec le concours
des partenaires financiers

Parole aux élus

Les élections municipales de mars 2014 ont provoqué un fort renouvellement des élus municipaux.

Une année d'apprentissage et de prise en charge des différents dossiers qui constituent la vie d'une commune, nous a permis de découvrir dans un foisonnement de choses nouvelles, le rôle fondamental et déterminant du SYMASOL.

Connaissance en premier lieu des personnes, hommes et femmes, agents de qualité, avec lesquels nous sommes quasi-quotidiennement en contact sur le terrain.

Connaissance évidemment des élus, collègues avec lesquels, sous la présidence de Gil THOMAS, nous débattons, élaborons et engageons des projets qui structurent et construisent notre territoire dans le champ des compétences dévolues au SYMASOL.

Sur le fond, je retiens deux leçons principales de l'apport du SYMASOL à la vie communale et collective.

Première leçon : la Commune, si elle demeure le lieu privilégié du lien social et de la proximité, n'est plus un espace pertinent pour les projets structurant notre territoire.

La déclinaison des réalisations menées à bien depuis la création du SYMASOL, réalisations dont ce bulletin rend compte chaque année fidèlement, démontre à l'envi la nécessité de dépasser le seul cadre communal pour traiter et résoudre, à la bonne échelle, les problèmes posés par la gestion globale de notre environnement.

Le passage en 2014 du « contrat de rivières » à un véritable « contrat de territoire », outil « offert » par le Conseil départemental et dont nous avons su nous saisir, a permis d'élargir le champ d'action et les problématiques traitées (bords de lacs, forêts...), d'engager de nouveaux projets et de sécuriser les financements indispensables.

Deuxième leçon : Sur les questions de l'environnement, de la bio-diversité, de la maîtrise de nos ressources en eau, la mobilisation des élus et des collectivités passe obligatoirement par la mise en place de partenariats multiples.

Pour des objectifs discutés et partagés, pour une mise en œuvre concertée, nous voici en relation directe avec différentes « agences » et « syndicats », avec les Conseils départemental et régional, avec le canton de Genève, dans le cadre d'une indispensable politique transfrontalière, avec les organismes européens au titre des programmes INTERREG par exemple.

Cet élargissement de la perspective nous paraît parfois compliqué, nous fait craindre une perte de sens et une sorte de dépossession de notre volonté politique. C'est pourtant une dimension que nous devons intégrer à notre réflexion et à notre action. C'est également un bon terrain d'expérimentation pour nous habituer à travailler dans l'inéluctable élargissement du périmètre de nos communautés et collectivités actuelles.

Le SYMASOL élargit notre vision et nous invite à marcher sur de nouveaux chemins.

Dominique Bonazzi, maire de Loisin

Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest
Lémanique
110, chemin des Mouilles - 74550 PERRIGNIER
Tél. 04 50 72 52 04 - Fax 04 50 72 17 48